

tre reçut du ministre des postes de la Grande-Bretagne un message déclarant que le dégrèvement aurait lieu; les deux compagnies britanniques qui restaient, l'Anglo-Américaine et le Direct-United-States se fusionnèrent avec les compagnies américaines. Après nombre de représentations faites par le ministre des Postes du Canada—probablement par le ministre actuel et certainement par moi-même—pour demander qu'on prit les mesures voulues afin d'obtenir des compagnies de câbles sous-marins l'abaissement des tarifs, le ministre des postes d'Angleterre ne se crut pas autorisé à accorder aux deux compagnies anglaises le droit de se fusionner avec d'autres compagnies, sans avoir au préalable accordé au public canadien le dégrèvement demandé. Mais je le répète, ce dégrèvement est insuffisant. Ce n'est qu'un premier versement et il nous faut obtenir de plus amples réformes. Sans quoi, le Canada du moins, sinon la Grande-Bretagne, devra établir un câble d'Etat entre ce pays et la Grande-Bretagne.

Monsieur l'Orateur, l'histoire des câbles sous-marins est d'un fort triste intérêt pour le consommateur canadien et le consommateur américain en général. Le premier câble trans-Atlantique a été posé en 1866. La ligne était la propriété de la compagnie de câble Anglo-Américaine qui jouit de l'absolu monopole de l'exploitation jusqu'en 1869, alors que la compagnie française de câble trans-Atlantique établit une ligne de Brest à Saint-Pierre, et de là à Sydney, Cap-Breton. Après deux mois de concurrence, la compagnie Anglo-Américaine absorba la compagnie française et c'est ainsi que la première obtint la maîtrise absolue. Les tarifs, au début de la télégraphie sous-marine étaient tout simplement exorbitants. Au début, le tarif minimum était de £20 pour vingt mots, soit, £1 par mot, et £1 pour chaque mot supplémentaire. Ce tarif fut réduit à un minimum de £10 pour vingt mots et peu après à £5 pour dix mots. On abaissa de nouveau le tarif à 30s. (\$7.50) pour dix mots de cinq lettres par mot. En 1867, on abolit la coutume du tarif minimum et dorénavant le tarif se résuma à tant par mot transmis. En 1872, la compagnie Direct-United-States se mit à l'oeuvre. C'était une compagnie britannique. Il s'effectua un dégrèvement, mais la compagnie américaine déclara immédiatement la guerre à la nouvelle compagnie et après deux ans de lutte inégale, cette dernière fut obligée de capituler.

Le résultat de la lutte, toutefois, tourna tellement au bénéfice du public que le tarif fut réduit de 4s. à 3s. A la tête de cette compagnie se trouvait M. Pouyer-Quertier de France. Quel fut le résultat des opérations de cette nouvelle compagnie? La compagnie Anglo-Américaine et les compagnies alliées se livrèrent aux attaques ha-

bituelles contre la nouvelle-venue, durant les premiers temps et le tarif tomba à douze sous par mot. Au début, c'était £1 par mot et la concurrence avait abaissé le tarif à douze sous par mot, en 1879. Cet état de choses dura jusqu'en 1881 alors que, après une année et demie de rivalité, la Western-Union qui avait la haute main sur le service au Canada et aux Etats-Unis décida de prendre part au service télégraphique trans-atlantique.

Les prix furent réduits à 1s. par mot et après quelques mois, M. Gould qui avait la direction de la Western-Union s'allia à une coalition commerciale et, du coup les prix montèrent de 1s. à 2s. par mot. En 1884, la compagnie Commerciale de câble sous-marin fit son apparition sur le théâtre des hostilités avec deux câbles sous-marins et offrit un tarif de 1s. et seize sous par mot pour les affaires. Les autres compagnies alliées, c'est-à-dire l'Anglo-Américaine et les autres compagnies abaissèrent aussitôt leur tarif au même prix qui demeura en vogue jusqu'au 15 mai 1886, époque à laquelle les compagnies alliées, après de vains efforts, s'entendirent avec la compagnie Commerciale de câble sous-marin et le tarif tomba tout à coup à douze sous le mot. Cet état de chose dura jusqu'en 1887, mais en 1888 le merger américain des câbles sous-marins, l'American Cable Pool, comme on l'appelle aujourd'hui, fut organisé, puis on uniformisa les tarifs et le prix fut porté au chiffre de 1s. par mot. Ce prix est encore en vogue aujourd'hui. De cet historique il se dégage deux faits saillants: premièrement, quand différentes compagnies font le service, cette concurrence aboutit nécessairement au dégrèvement des tarifs, et en second lieu, quand les compagnies se syndiquent et se fusionnent, comme cela est arrivé, alors il existe un monopole. Aussi, un des directeurs de la compagnie Anglo-Américaine discutant dans son rapport de 1902 la prétendue urgence, ainsi qu'il disait, de dégrever les tarifs, donne la définition de ce qui constitue, à son avis, un prix légitime. Il faut entendre par là, dit-il, un prix que les compagnies peuvent extorquer du public sans trop le faire crier. Or, ce prix de 1s. a été imposé au public depuis 1888, tandis que auparavant, les compagnies s'étaient bornées à demander pour leur service douze sous par mot. Ouvrons le rapport des compagnies et voyons l'effet produit par ce tarif de douze sous par mot, de 1886 à 1888.

A l'assemblée annuelle de janvier 1888, la compagnie Anglo-Américaine déclare dans son rapport aux actionnaires que, comme résultat de l'abaissement du tarif à douze sous, le trafic des compagnies alliées s'est accru de 162 p. 100 en dépit des graves empiètements de la compagnie Commerciale de câble sous-marin. Rendons-nous bien compte de ces chiffres, monsieur l'Orateur. Cet accroissement de 162 p. 100 veut dire